

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 07 MAI 2008**

Le vingt-huit avril deux mille huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de MONTCUQ a été régulièrement convoqué pour le sept mai deux mille huit, à dix heures, en séance ordinaire à la Mairie de Montcuq.

Le Président,

Le sept mai deux mille sept, à dix heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel MAURY.

Etaient présents ou représentés : Mmes et MM. tous les délégués en exercice, M. ROUX Bernard étant remplacé par M. GARDES Gérard, M. LAPEZE Alain, par Mme BONNARDET Sylvie, M. LACROIX Gérard par M. BACH Pierre, suppléants.

Excusés: MM. BRAMAND Bernard, Mme MILTGEN Odile, ALLEMAN Francis

Absent : M. HAUSSY Jean-François.

M. MAURY remercie l'ensemble des membres du Conseil de leur présence et accueille M. SCHNAKENBOURG, Percepteur et comptable de la collectivité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **1) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2008**

M. le Président remet à chaque conseiller un document récapitulant les propositions de dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif principal 2008, pour les ateliers relais Saur et Vallée du Lendou ainsi que pour la maison médicale.

### **1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

M. le Percepteur fait une lecture globale de la section de fonctionnement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 445 718 €.

#### **→ RECETTES**

Le détail est donné par M. le Président pour chaque article

Chapitre 70 : Produits des services	6 800 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	842 011 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	492 127 €
Chapitre 013 : Atténuation de charges :	25 000 €
Chapitre 77 : Autres produits exceptionnels	10 546 €

Une discussion s'instaure autour de la question de la taxe de séjour. M. MAURY rappelle qu'à l'heure actuelle, cette taxe est forfaitaire (c'est-à-dire assise sur la capacité d'hébergement) mais précise qu'il existe également une taxe dite au réel (assise sur le nombre

de personnes réellement reçues). Il précise que pour cette dernière, l'hébergeur doit tenir un registre précisant le nombre de personnes reçues, les abattements et exonérations exercés... et que la Communauté de communes doit mettre en place des contrôles. M. MAURY demande aux élus présents s'ils souhaitent modifier l'option choisie initialement où s'ils souhaitent la maintenir. Après discussion, les élus décident de maintenir la taxe de séjour au forfait.

→ **DEPENSES**

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 461 118 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel : 345 350 €

M. MAURY explique que l'augmentation des charges de personnel par rapport à l'an dernier s'explique de plusieurs manières : d'une part l'an passé, plusieurs agents de la Communauté ont été absents pendant plusieurs mois et un demi-salaire leur a été versé pendant ce temps ; d'autre part, il a été nécessaire de recruter pour faire face à un mi-temps thérapeutique. Enfin, plusieurs agents vont bénéficier d'avancement au cours de l'année.

- Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 129 924 €

Concernant ce chapitre, à l'article 65737- Autres participations SIVU, M. MAURY propose une augmentation de 20 % par rapport à ce qui avait été donné à chaque SIVU jusqu'alors. M. MAURY donne également le détail des subventions aux associations. Un débat s'instaure autour de la subvention à l'Office de Tourisme.

M. Le Président fait également part aux élus de la demande du Club des aînés de St Cyprien de versement d'une subvention pour un achat de matériel. L'assemblée délibérante décide de ne pas donner une réponse favorable à la demande.

- Chapitre 66 Charges financières : 17 551 €.
- Chapitre 042 Dotation aux amortissements : 25 442 €.

M. MAURY explique que ce chapitre est dévolu aux opérations d'ordre et notamment aux amortissements de matériels achetés depuis 2006. Les sommes se retrouvent à l'identique en section d'investissement. M. MAURY précise que la somme prévue pour l'amortissement aux budgets annexes se décompose en deux montants :

- 3 144 € pour le budget maison médicale – cette somme permettra d'équilibrer le budget annexe sans avoir recours à un emprunt supplémentaire ;
- 3576 € pour le budget atelier relais vallée du lendou ; cette somme sera affectée aux travaux d'insonorisation du bâtiment, la CAPEL prenant à sa charge 50 % du coût total.

- Chapitre 023 Virement à la section investissement : 406 387€
- Chapitre 022 : € pour les dépenses imprévues. 26 946 €

**2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

M. SCHNAKENBOURG fait la lecture du Budget Prévisionnel 2008 en dépenses d'investissement. Celui-ci s'équilibre à la somme de 1 153 166 €.

M. Le Président énumère les opérations prévues :

→ **DEPENSES**

- Remboursement du capital des emprunts : 54 705 €
- Matériaux divers : 10 511 € + 9 789 € (de crédits de report) = 20 300 €
- Achat matériel : 6 420 € + 580 € (de crédits de report) = 7 000 €
- Matériaux voirie : 277 438 € + 2 562 € (de crédits de report) = 280 000 €
- Signalisation : 1 156 € + 4 844 € (de crédits de report) = 6 000 €
- Informatique : 2 000 € + 2 000 € (de crédits de report) = 4 000 €
- Bâtiment : 7 367 € + 4 633 € (de crédits de report) = 12 000 €
- Aménagement Saint Cyprien : 154 541 €
- Microsignalétique : 8 325 € de crédits de reports

- Tractopelle : 36 000 €. Cet achat sera financé par un emprunt d'un montant de 30 426 €
- Conteneurs : 13 800 € + 16 422 € (de crédits de report) = 30 222 €
- Versements à budgets annexes : 3 576 €
- Programme voirie 2008 : 80 000 € (dont 7 049 € réaffectés des restes du programme voirie 2007.
- amortissements :
  - . machine à peindre : 5 000 €
  - . subvention cadastre : 9 856 €
- dépenses imprévues d'investissement : 32 010 €

M. Le Président informe également les élus du vol du camion IVECO au début du mois d'avril. A ce jour, le camion n'a pas été retrouvé et il conviendra probablement d'en acheter un nouveau dès que l'assurance aura versé

#### ➔ RECETTES

Le financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement (406 387 €), par les différentes subventions de l'Etat, de la Région et du Département, et par les emprunts.

Le Conseil Communautaire VALIDE les propositions inscrites, et VOTE le budget primitif 2008 à l'unanimité.

## **2) VOTE DU TAUX DES TAXES**

M. le Président explique au Conseil le mécanisme concernant les impôts communautaires : pour connaître le montant qui sera versé à la Communauté, il convient de multiplier les bases communiquées par les services fiscaux par les taux d'imposition votés par la Communauté de communes. Il rappelle que lors de la création de la Communauté de communes, chaque commune avait accepté de baisser ses impôts à hauteur de la taxe communautaire afin que le montant payé par le contribuable soit le même qu'auparavant. Depuis, les taux communautaires n'ont pas bougé. Le Bureau de la Communauté a décidé de ne pas les augmenter cette année encore, les bases ayant augmenté sensiblement, notamment celles de la taxe professionnelle.

Par conséquent, M. MAURY propose de conserver les mêmes taux que l'an passé soit :

- Taxe d'habitation : 4.43 %
- Foncier bâti : 7.30 %
- Foncier non bâti : 57.00 %
- Taxe professionnelle : 5.95 %

Après examen des taux, le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

## **3) VOTE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU**

### **1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

M. le Percepteur fait une lecture globale de la section de fonctionnement , qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 20 102 €.

#### ➔ DEPENSES

Les dépenses sont constituées par :

- les intérêts des emprunts : 7 748 €
- les amortissements : 7 176 €
- les arrondis de TVA : 5 €

- dépenses imprévues : 1 597 €
- le virement à la section d'investissement : 3 576 €

→ RECETTES

Elles sont constituées par :

- Revenus des loyers : 14 923 €
- Excédent reporté : 1 598 €
- Participation BP : 3 576 €
- Arrondis TVA : 5 €

**2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre à 12 008 €.

→ DEPENSES

- Remboursement du capital d'emprunt : 8 432 €
- Travaux : 3 576 €

→ RECETTES

- Dettes envers locataires : 1 256 €
- Amortissements : 7 176 €
- Virement de la section d'investissement : 3 576 €

Le Conseil Communautaire valide les propositions inscrites et vote le budget à l'unanimité.

4) **VOTE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SAUR**

M. Le Trésorier fait la lecture du budget.

**1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre à la somme de 102 442 €.

→ DEPENSES

Elles sont constituées par :

- Primes d'assurances : 825 €
- les intérêts des emprunts : 30 881 €
- les amortissements : 24 246 €
- dépenses imprévues : 46 485 €
- arrondis de TVA : 5 €

→ RECETTES

- Revenus des loyers : 55 125 €
- Excédent reporté : 46 487 €
- Produits de gestion : 825 €
- Arrondis de TVA : 5 €

**2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle est équilibrée à la somme de 73 213 €

→ DEPENSES

- Emprunt capital : 73 213 €

→ RECETTES

- Amortissements : 24 246 €
- Dettes envers locataires : 48 967 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE ce budget à l'unanimité.

## **5) VOTE DU BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE**

M. Le Trésorier fait la lecture du budget.

### **1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre à la somme de 150 €.

#### **→ DEPENSES**

Elles sont constituées par :

- Frais de dossiers : 150 €
- Arrondis TVA 5 €

#### **→ RECETTES**

- Revenus des loyers : 150 €
- Arrondis de TVA : 5 €

M. Le Président précise toutefois que le montant des loyers escomptés n'est pas encore totalement arrêté et que la somme prévue permet en tout état de cause d'équilibrer le budget.

### **2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle est équilibrée à la somme de 385 394 €

#### **→ DEPENSES**

- Déficit antérieur reporté : 54 145 €
- Achat immeuble 1 €
- Travaux 331 248 €

#### **→ RECETTES**

- Subventions
  - . DDR : 90 250 €
  - . Région : 72 000 €
  - . Département : 60 000 €
- Subvention du budget principal : 3 144 €
- Emprunts : 160 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE ce budgets à l'unanimité.

## **6) PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE**

Mme REVERSAT, responsable de la médiathèque intercommunale dresse le bilan de l'activité 2007. Après avoir rappelé le nombre total d'adhérents (945), elle indique d'une part leur provenance commune par commune et d'autre part détaille le nombre de prêts et de livres achetés depuis la création. Mme REVERSAT présente les activités proposées par la médiathèque (accueil de classe, heures du conte, lecture aux bébés, accueil des adolescents du collège) ainsi que les animations proposées en partenariat avec l'association La Halle aux livres. Enfin, elle dresse un bref bilan de l'activité multimédia (fréquentation, actions menées...)

## **VI) QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Prochaine réunion**

M. Le Président explique que le Conseil communautaire se réunit dans les différents villages de la communauté. Il propose que les prochaines réunions se déroulent au BOULVE puis à VALPRIONDE.

2) Garderies

M. BOUTARD rappelle les difficultés financières rencontrées par les SIVU, notamment en raison des diminutions prévisibles des aides de la CAF. Une rencontre est envisagée avec la CAF mais il serait nécessaire que chaque SIVU adresse à la communauté de communes un exemplaire de son budget.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Le Président lève la séance publique.  
Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriale.

Le Président,